

**Décision n° P 2019 -73 en date du 27 NOV. 2019  
portant délégation de signature du président du directoire  
en matière de transaction**

Le président du directoire de la Société du Grand Paris,

Vu la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris,

Vu le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris, et notamment son article 18,

Vu le décret du 30 mai 2018 portant nomination d'un membre et du président du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris,

Décide :

**Article 1** : Délégation de signature est donnée à Mme Marie-Françoise HEBRARD, responsable des acquisitions foncières au sein de l'Unité Maîtrise Foncière, à l'effet de signer, au nom du président du directoire :

- un protocole transactionnel avec la société KAYLIM concernant la renonciation par cette dernière à la réalisation d'un projet de construction sur un terrain situé 6, rue Philibert Hoffmann à Rosny-sous-Bois (93110),
- et tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

**Article 2** : La présente décision sera publiée dans les conditions prévues à l'article 20 du décret susvisé du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris.

Fait à Saint Denis, le 27 NOV. 2019

Le président du directoire



Thierry DALLARD